

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 24 MAI 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mmes BAYLE-LASSERRE, ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE.

ABSENTS/EXCUSES : M. BOUNINE (pouvoir à M. DESPLAT), Mme DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 - 66 - FÊTES D'ORTHEZ - INFIRMERIE DES ARÈNES - CONVENTION AVEC L'HÔPITAL DE DAX - CÔTE D'ARGENT ET LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Rapport présenté par Monsieur WILS, conseiller municipal :

Vu le règlement taurin municipal (articles 11 à 17 / « Des infirmeries »),

Considérant que l'organisation d'une infirmerie dans un local situé aux Arènes du Pesqué à l'occasion de la journée taurine du 24 juillet 2022 doit faire l'objet d'une convention avec l'Hôpital de Dax - Côte d'Argent et la Croix Rouge Française,

Considérant que les termes de ces conventions ont été négociés avec l'Hôpital de Dax - Côte d'Argent et la Croix Rouge d'Orthez pour la journée taurine 2022,

Considérant le projet de convention annexé à cette présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Hôpital de Dax- Côte d'Argent et la Croix Rouge Française.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 24 mai 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Affiché en Mairie le 31 MAI 2022

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

